Identifiant unique*: 040-214003139-20150630-2015_D8-DE
Envoyé en préfecture, le 01/07/2015 - 11:45
Reçu en préfecture, le 01/07/2015 - 11:50
* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (...)

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de présents	:	17
Nombre de votants	:	23
Date de convocation	:	24/06/2015

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2015
--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (procuration pour M. DUCASSE), DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DEGOS).

Etaient excusés : Mme DEGOS (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D
Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Projet acquisition Grange des Chasseurs – Echange propriété LAPEYRE

Par délibération en date du 14 avril 2015 notre assemblée a donné avis favorable pour acquérir une propriété de 5350 m² au lieu-dit Ladarrigue, appartenant à M. Lapeyre Arnaud et M. Lapeyre Jean Claude. Cette propriété est constituée de deux parcelles cadastrées section E n° 47 et E n°515 sur lesquelles est construite une grange dont une partie est utilisée occasionnellement par l'association communale de chasse.

Compte tenu de la configuration des lieux, il est apparu nécessaire de redessiner les contours de la propriété acquise par la commune par un échange de terrain avec la propriété voisine appartenant à Jean Christian LAPEYRE et son épouse Mme Marie Josette LAPEYRE née LAFFERERE.

La commune a donc proposé à M Jean Christian LAPEYRE et son épouse Mme Marie Josette LAPEYRE née LAFFERERE qui ont donné leur accord de principe, pour échanger une partie de la parcelle cadastrée section E n° 515 acquise par la commune auprès de M LAPEYRE Arnaud et Jean-Claude d'environ 730 m² contre une superficie à peu près équivalente à extraire de la parcelle jouxtant la grange cadastrée section E n°45 appartenant à Jean Christian LAPEYRE et son épouse Mme Marie Josette LAPEYRE née LAFFERERE.

Un géomètre sera mandaté pour établir les plans, documents d'arpentage et procéder au bornage matérialisant cet échange.

L'échange se fera sans soulte, la commune de Tartas s'engage à nettoyer la partie de parcelle E 515 échangée.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20150630-2015_D8-DE
Envoyé en préfecture, le 01/07/2015 - 11:45
Reçu en préfecture, le 01/07/2015 - 11:50

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

Tous les frais liés à l'intervention du notaire et du géomètre sont à charge de la commune de Tartas.
Après avis des services des domaines,

Il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser cet échange de terrains
- d'autoriser M le Maire à mandater un géomètre pour cette opération
- de confier la rédaction de l'acte correspondant à cet échange de terrains au notaire chargé de l'acte d'achat initial Maître PEYREBLANQUES
- de préciser que les crédits sont prévus au budget 2015
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE cet échange de terrains.

AUTORISE M le Maire à mandater un géomètre pour cette opération.

CONFIE la rédaction de l'acte correspondant à cet échange de terrains au notaire chargé de l'acte d'achat initial Maître PEYREBLANQUES.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2015.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES 40

Jean-François BROQUÈRES